

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023									
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		3 dont DGS : 0 H ou 1 F 2 DGAS : 1 F et 1 H 0 DGST : 0 H ou 0 F Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F							
(B) N° de département :	88	(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023				
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME		
Commune d'Épinal	commune	DGS			DGS				
		DGAS		1	DGAS		1		
		DGST			DGST				
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet				
		Total par sexe	0	1	Total par sexe en 2023	0	1		
Ne remplir que les cases colorées		(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)							
		Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME					
		DGS							
		DGAS	1	2					
		DGST							
		Expert de haut niveau- Directeur de projet							
		Total par sexe années antérieures	1	2					
		(H = F + G) Total primo par sexe	1	3					
		(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023							
		(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)							
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0					
	Nombre d'unités manquantes			Néant		Néant			
	Contribution due								
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0					
	Nombre d'unités manquantes			Néant		Néant			
	Contribution due								

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées